Secteur de l'Emploi et des Retraites
Numéro 110-2025
Réf. : FS/MB/JS
Paris, le 24 juin 2025

LES RISQUES DE LA RETRAITE PAR CAPITALISATION

Chères et chers camarades,

Le 12 juin 2025, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié son rapport annuel confirmant le déficit du système des retraites annoncé par la Cour des Comptes en février 2025.

Depuis, des discours se multiplient sur la retraite par capitalisation présentée comme une solution pour répondre au sujet du financement de notre système de retraite.

La retraite par capitalisation est un système dans lequel chaque travailleur épargne pour sa propre retraite en investissant des fonds dans des comptes ou des portefeuilles spécifiques.

FO souhaite rappeler, dans cette circulaire, les risques de la retraite par capitalisation et présenter les conséquences néfastes de ce choix dans différents pays.

1. La dépendance aux fluctuations des marchés financiers

L'un des plus grands risques de la retraite par capitalisation est sa forte sensibilité aux variations des marchés financiers. Les fonds de retraite sont souvent investis dans des actions, des obligations ou d'autres instruments financiers dont la valeur peut fluctuer en fonction des conditions économiques mondiales.

Exemple : La crise financière de 2008 a montré à quel point ce système pouvait être vulnérable. De nombreux fonds de pension ont enregistré des pertes massives en raison de la chute des marchés boursiers. Aux États-Unis, par exemple, les retraites basées sur des investissements ont été durement touchées, laissant des millions de personnes avec des fonds de retraite insuffisants.

2. L'inégalité face au rendement

Tous les épargnants ne disposent pas des mêmes connaissances ou compétences en investissement. Les personnes ayant un accès limité à des conseils financiers ou des opportunités d'investissement performantes risquent d'obtenir des rendements inférieurs, ce qui creuse encore plus l'écart entre les riches et les moins favorisés.

Exemple : En Australie, où le système de capitalisation appelé « superannuation » est très

développé, des disparités importantes ont été observées. Les travailleurs à bas salaire, souvent moins bien informés ou avec des contributions moindres, accumulent des pensions beaucoup plus petites que les travailleurs mieux rémunérés.

3. Les risques d'inflation

L'inflation peut éroder la valeur réelle des économies accumulées pour la retraite. Si le rendement des investissements est inférieur au taux d'inflation, le pouvoir d'achat des retraités diminue.

Exemple : En Argentine, une inflation galopante a réduit la valeur des économies de nombreux citoyens ayant investi dans des fonds capitalisés pour leur retraite, les plongeant dans des situations financières difficiles une fois à la retraite.

4. Une exposition aux crises économiques

Les périodes de récession ou de crise économique peuvent avoir un effet dévastateur sur les fonds de retraite par capitalisation, réduisant la valeur des investissements au pire moment, lorsque les retraités en ont le plus besoin.

Exemple : Pendant la pandémie de COVID-19, les marchés mondiaux ont connu des baisses importantes. En Espagne, où certains travailleurs investissent volontairement dans des fonds de retraite capitalisés, de nombreux épargnants ont vu leurs économies s'effondrer, compromettant leurs projets de retraite.

5. La longévité et l'épuisement des fonds

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les retraités doivent prévoir une durée plus longue pendant laquelle ils devront vivre de leurs économies. Si les fonds accumulés ne sont pas suffisants ou mal gérés, ils risquent de s'épuiser avant la fin de leur vie.

Exemple : Au Japon, un pays avec une population vieillissante, de nombreux retraités ayant opté pour des systèmes de capitalisation se retrouvent à court de fonds et doivent dépendre de leur famille ou de l'État, malgré des décennies d'épargne.

6. L'absence de garantie

Contrairement à un système par répartition, la retraite par capitalisation repose sur des performances de marché imprévisibles. Les épargnants portent donc tout le risque financier.

Exemple : En Pologne, les réformes visant à introduire davantage de capitalisation ont conduit à des pensions inférieures aux attentes initiales, car les rendements des investissements n'ont pas été à la hauteur des projections faites lors de leur lancement.

Par conséquent, la retraite par capitalisation s'accompagne de nombreux risques. A la différence, un régime de retraite par répartition n'est pas dépendant des marchés

financiers, il repose sur un principe de solidarité, garantissant à chaque travailleur de percevoir une pension au moment de son départ à la retraite.

C'est pour ces raisons que FO s'oppose à une retraite par capitalisation qui s'appuie sur un principe d'individualisation.

Force Ouvrière rappelle son attachement au régime de retraite par répartition qui s'appuie sur une équité intergénérationnelle et la préservation de celui-ci. Toutefois, la pérennisation de nos régimes de retraites ne doit pas se faire au détriment des retraités et des travailleurs par une nouvelle demande d'effort supplémentaire de leur part. En effet, FO réitère que le déficit du système des retraites repose sur un manque de ressources et non pas sur un problème de dépenses.

Amitiés syndicales,

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général